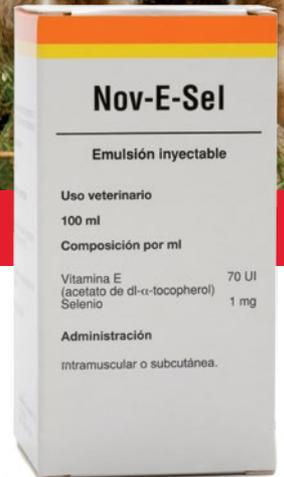




Forte
concentration



Nov-E-Sel

Émulsion injectable



Indiqué pour le traitement de la maladie du muscle blanc

- ✓ En traitement préventif et curatif chez les agneaux
- ✓ En traitement préventif chez les brebis en gestation

La formule de vitamine E et de sélénium la plus équilibrée

- ✓ Chaque ml contient 70 UI de Vit E + 1 mg de Se
- ✓ Fabriqué selon les plus hauts standards du marché

Excellente administration

- ✓ Haute capacité d'injection par seringue
- ✓ N'entraîne aucune douleur au point d'inoculation
- ✓ Aucune réaction
- ✓ Formule très stable





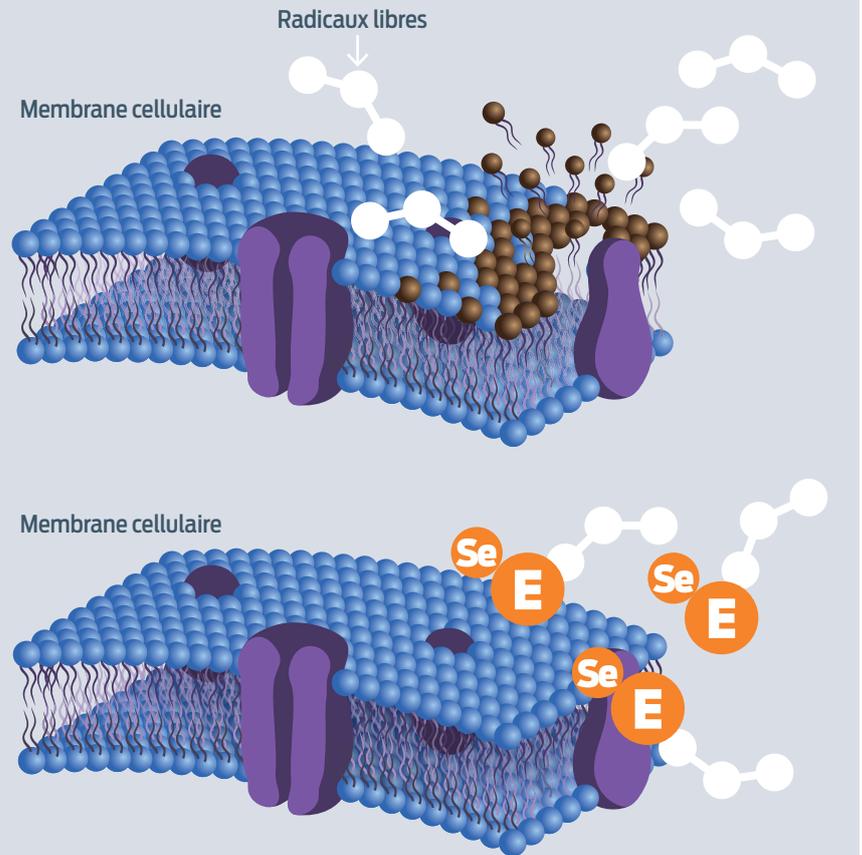
Mécanisme antioxydant de la vitamine E et du sélénium

Il existe une synergie physiologique entre les deux substances. Cet effet est essentiel pour le maintien du métabolisme oxydatif standard dans les tissus.

L'effet synergique de ces éléments joue un rôle central en tant qu'antioxydant, luttant contre la dégradation des membranes structurales cellulaires et subcellulaires, et contre la perte de leur intégrité due à la peroxydation.

De plus, le sélénium augmente l'utilisation de la vitamine E par les tissus.

La carence en vitamine E et en sélénium peut entraîner des pertes économiques importantes



COMPOSITION PAR ML

Vitamine E (acétate de tocophéryle tout-rac- α) 70 UI
Sélénium (sélénite de sodium) 1 mg

INDICATIONS

Adultes et agneaux : traitement et prévention de la dystrophie musculaire (également dénommée maladie du muscle blanc, paralysie enzootique ou maladie du raide des agneaux).

Traitement de myopathies, troubles de la fertilité, avortement et rétention du placenta.

Brebis en gestation : prévention de la dystrophie musculaire (maladie du muscle blanc) et autres myopathies chez les agneaux, liées à une carence en sélénium- vitamine E, ainsi que des troubles de la fertilité, avortement et rétention du placenta.

POSOLOGIE ET VOIE D'ADMINISTRATION

Ovins :

Traitement préventif :

- Agneaux nouveau-nés : 0,5 ml ; renouveler après 5-7 jours.
- Agneaux de plus de 2 semaines. 1 ml ; renouveler après 5-7 jours.
- Brebis en gestation : 2,5-4 ml, 30 jours avant la mise bas, pour éviter une carence chez les agneaux.

Traitement curatif :

- 1 ml/animal ; renouveler après 5-7 jours, avec un maximum de 4 applications.

TEMPS D'ATTENTE

Zéro jour.

PRÉCAUTIONS ET EFFETS INDÉSIRABLES

En cas de surdosage, une perte de poils et une atrophie hépatique peuvent survenir. Dans ce cas, des complexes multivitaminés, en particulier le complexe B, doivent être administrés, ainsi que des protecteurs hépatiques.

PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES DE CONSERVATION

Conserver à moins de 25 °C. À l'abri de la lumière.

Période de validité : 3 ans.

Période de validité après ouverture de l'emballage de vente : 28 jours.

PRÉSENTATIONS

Flacons de 50 y 100 ml.

Inscription n° 6593 NAL

Médicament délivré sur ordonnance vétérinaire.

Administration sous contrôle ou supervision du vétérinaire.